

La mairie invite les personnes vulnérables à s'inscrire sur le registre prévu à cet effet



La mairie invite les personnes vulnérables à s'inscrire sur le registre prévu à cet effet

La Mairie de Preignan met en place, à titre préventif, un registre nominatif pour recenser les personnes vulnérables en cas de canicule ou d'alerte sanitaire dans la commune.

Qui est concerné ?

Les personnes isolées ou ayant une fragilité, de 65 ans et plus, ou porteuses d'un handicap, résidant à Preignan.

Pourquoi s'inscrire ?

L'inscription est facultative et basée sur le volontariat.

En cas de déclenchement du Plan « Canicule » ou d'une nouvelle alerte sanitaire par les services de l'État, la ville de Preignan mettra en œuvre des actions afin de sécuriser les personnes les plus fragilisées inscrites sur ce registre.

Chaque personne inscrite pourra être contactée régulièrement par téléphone.

Il est également possible de mettre à jour un questionnaire déjà renvoyé les années précédentes.

Comment s'inscrire ?

En complétant et en renvoyant, à la Mairie de Preignan, le questionnaire distribué dans les boîtes à lettres,

Ce fichier est totalement confidentiel et ne peut être transmis qu'au Préfet.

Plus d'informations sur <http://web.lerelaisinternet.com/preignanfr/>